

La CREG continue de surestimer grossièrement les marges des centrales électriques au gaz

Bruxelles, le 14 septembre 2022

Le rapport de la CREG publié hier, portant entre autres sur les marges des centrales électriques au gaz, continue de s'appuyer sur des hypothèses erronées et engendre donc des conclusions fautives en ce qui concerne ce moyen de production spécifique. ¹

Les centrales électriques à gaz opèrent au coût marginal

Les centrales électriques à gaz fonctionnent au coût marginal. Dans le système de marché actuel, le prix de l'électricité est déterminé par la dernière centrale électrique nécessaire pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande. Il s'agit le plus souvent d'une centrale électrique à gaz. Ils produisent donc leur électricité au prix coûtant plus une petite marge.

Notons que la Commission européenne suit également ce raisonnement et n'identifie pas de bénéfices excessifs réalisés par les centrales électriques au gaz. Il ne peut donc être question de surprofit pour une technologie de production d'électricité opérant à coût marginal.

La CREG ignore certains coûts

Dans son analyse, la CREG ne tient compte que des coûts annuels directs, qui sont en outre également fortement sous-estimés. Les coûts d'investissement – tant l'investissement initial que les entretiens majeurs et les coûts d'extension de la durée de vie – sont, à tort, complètement ignorés.

Une centrale gaz est un investissement important et risqué dont la rentabilité réelle ne peut être évaluée qu'à long terme. Néanmoins, le CREG prend un instantané qui ne tient pas compte des profits et des pertes sur toute la durée de vie d'une centrale de ce type. Il y a quelques années à peine, les centrales au gaz fermaient ou menaçaient de fermer faute de rentabilité. C'est pourquoi le gouvernement a créé la réserve stratégique à l'époque.

Une centrale électrique au gaz ne peut en pratique pas exploiter toutes les opportunités du marché

Très éloigné de la réalité, l'exercice théorique de la CREG semble ignorer l'impact de la liquidité des marchés de l'énergie dans le calcul des revenus. La liquidité est un élément clé de la couverture des positions. D'ailleurs, lorsque les prix flambent, il est difficile de négocier de gros volumes sur le marché. La CREG surestime de manière importante les capacités de couverture, ce en raison du manque de liquidité sur le marché.

En outre, la CREG suppose que les centrales à gaz peuvent produire à tout moment lorsque le marché le demande. Ceci alors que des contraintes techniques ou autres peuvent rendre une centrale électrique moins réactive ou incapable de répondre aux incitations du marché. Une CCGT (centrale gaz à cycle combiné), par exemple,

¹ Pour rappel, la FEBEG a déjà communiqué précédemment et développé une contre argumentation étayée et chiffrée à cet égard, ce lors de la publication du rapport précédent de la CREG sur le même sujet (voir tous les détails ici: <https://www.febeg.be/fr/nieuwsbericht/analyse-de-la-rentabilite-des-centrales-gaz-par-la-creg-une-etude-incomplete-basee-sur>)

a besoin de plusieurs heures pour démarrer, un élément que la CREG ne prend pas en compte.

Marc Van den Bosch, general manager de la FEBEG : *"L'approche incomplète de la CREG augmente artificiellement les bénéfices supposés des centrales électriques au gaz, projetant ainsi une image déformée de leur situation économique réelle. Nous regrettons que la CREG ne tienne pas compte de la réalité industrielle, mais nous restons prêts à informer la CREG de la complexité quotidienne de l'exploitation d'une centrale électrique au gaz".*

À propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 35 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.400 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 16,5 milliards d'EUR (2021).

Contacts pour la Presse :

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 85 | +32 475 75 19 66